

Département de l'Ardèche  
Arrondissement : LARGENTIÈRE  
CANTON des CEVENNES ARDECHOISES

## COMMUNE de MALBOSC

SEANCE DU 24 juin 2019

<b>Date de convocation :</b> <b>17 juin 2019</b>	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET (Maire).
<b>Membres :</b>	<b>Présents :</b> Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel DURAND-GASSELIN, Michel RISSE
<b>En exercice :</b> 8	<b>Absents représentés :</b> Paul KELLER par Michel PIALET
<b>Présents :</b> 6	<b>Absents :</b> Chantal MEBREK
<b>Votants :</b> 7	
<b>Décision N°</b> <b>DEL_018_2019</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Evelyne AGNIEL

### Délibération DEL 018 2019 : Location de matériel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe une délibération qui fixe les tarifs municipaux. Cependant dans celle-ci la location de matériel tel que les tables, les chaises et les bancs ne sont pas tarifée.

Il est à noter que la commune doit répondre à des demandes de prêt de ces matériels pour des manifestations à but lucratif.

Précision étant faite que les locations consenties pour le week-end (samedi-dimanche) ne seront facturées que pour un seul jour. Les redevances dues seront payées au trésor public des Vans.

Que tout matériel perdu ou endommagé sera facturé à l'emprunteur à sa valeur de remplacement au moment de sa perte, sans qu'en aucun cas ne puisse être appliquée une diminution pour « vétusté ».

Le conseil municipal décide de fixer le tarif à 3 € pour 1 table et 2 bancs et d'établir un contrat de réservation à faire signer au demandeur.

Le conseil municipal après avoir délibéré pour fixer les modalités de location, autorise le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel PIALET



007-210701488-20190524-DEL\_018\_2019-DE